

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye, Provinces,	
pour un an,	26 fl. 30 fl.
» six mois,	14 » 16 »
» trois mois,	7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes à 50 timbre  
compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION  
à La Haye, Lagerstraat  
derrière le Prinsgracht  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT  
à La Haye, Lagerstraat  
chez M. Van Weelden  
Spui, à La Haye  
Les lettres et paquets doivent  
être envoyés à la direction française de Paris.

LA HAYE, 16 Janvier.

## La politique des Etats-Unis jugée par le gouvernement français.

L'abondance des matières touchant directement aux affaires de notre pays, ne nous a pas permis de nous étendre hier et avant-hier sur l'intéressante discussion soulevée à la chambre des pairs de France, au sujet de la politique extérieure de cet Etat, spécialement en ce qui concerne les affaires du Texas et les rapports entre la France et les Etats-Unis.

Le débat sur le Texas a été ouvert par M. le comte Pelet (de la Lozère), qui n'approuvait pas la politique suivie par le gouvernement français dans cette occasion. M. Guizot a expliqué sa conduite : c'est l'intérêt seul de la France qui lui faisait repousser l'annexion du Texas aux Etats-Unis. La France avait avec le Texas des traités beaucoup plus avantageux pour son commerce que ceux qui la lient avec l'Amérique du Nord. L'annexion lui faisait perdre ces avantages. D'un autre côté, en Amérique comme en Europe, l'équilibre des états est nécessaire, et c'était un fait grave qui ne pouvait passer sans protestation de la France, que l'absorption d'une province du Mexique par la puissante république des Etats-Unis. Telles ont été les raisons qui ont dicté les instructions adressées à M. Pageot, et que nous avons publiées hier.

En vérité, a dit M. Guizot, je m'étonne que la politique que nous avons suivie envers le Texas soit si contestée. Nous avons, je le dirai, l'exemple et presque l'autorité des Etats-Unis eux-mêmes. Qu'est-il arrivé en 1837, quand le Texas, au moment même de la reconnaissance de son indépendance, a offert aux Etats-Unis de s'incorporer à eux ? Qu'a répondu à cette époque le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis, M. Forsyth ? C'est une citation fort courte, que je demande à la Chambre la permission de lui lire. Voici en quels termes M. Forsyth refusait l'annexion du Texas :

M. Forsyth à M. le général Hunt.

25 août 1837.

..... Tant que les Texans seront en guerre et les Etats-Unis en paix avec le Mexique, la proposition du ministre plénipotentiaire du Texas comprend nécessairement une question de guerre avec ce dernier Etat. Les Etats-Unis sont liés avec le Mexique par un traité de paix et de commerce; ils l'observeront scrupuleusement tant que le Mexique remplira ses devoirs et respectera les droits que nous assure ce traité; on pourrait même soupçonner avec raison les Etats-Unis de manquer au but apical du traité, dans le cas où on jugerait convenable de renvoyer à une future période l'examen de la proposition du général Hunt, ce qui démontrerait de notre part une disposition à épouser la querelle du Texas avec le Mexique, intention en contradiction avec l'esprit dudit traité, avec la politique et le bien-être des Etats-Unis.

Les avantages qu'il y aurait pour les Etats-Unis à s'adjointre le Texas, tels que les fait valoir le général Hunt, sont dûment appréciés; mais quoiqu'ils soient d'un grand poids et fort importants, ils sont loin de peser dans la balance de la justice et de la raison autant que les obligations d'un traité, et le respect du caractère d'intégrité par lequel les Etats-Unis ont cherché à se distinguer, depuis qu'ils ont pris rang comme états indépendants dans la grande famille des nations. On présume cependant que les motifs qui ont engagé le Texas à ouvrir ces négociations le pousseront également à conserver, comme puissance indépendante, les relations de commerce les plus libérales avec les Etats-Unis.

A ces dispositions, notre gouvernement répondra par des sentiments analogues. Si toutefois on attend la réponse que le soussigné a été chargé de faire à la proposition du général Hunt, on peut dire que les dispositions de son gouvernement pour l'engagement à se prêter ailleurs des relations commerciales préjudiciables aux Etats-Unis, le gouvernement français ne les considère pas comme ses intentions et par la certitude que, quoiqu'il s'expose à encourir des pertes passagères en restant fidèle au principe de la justice, on ne peut acquérir aucune prospérité durable en les violant.

Le soussigné profite de cette occasion pour offrir au général Hunt l'assurance nouvelle de sa considération très-distinguée.

Signé, JOHN FORSYTH.

Voilà ce que pensait en 1837, sur l'annexion du Texas, le gouvernement des Etats-Unis, et ce que son ministre répondait à la proposition d'annexion.

Quelques années plus tard, en 1844, la proposition formelle de l'annexion du Texas, portée devant le congrès, était rejetée par le sénat, et ensuite par la chambre des représentants.

Il y a donc eu pendant longtemps, jusqu'à ces derniers jours, hésitation et doute chez les Etats-Unis eux-mêmes, diversité d'opinion entre leurs hommes les plus éclairés et leurs partis les plus importants sur la question de l'annexion du Texas aux Etats-Unis, d'Amérique. Si ce doute, si cette hésitation existaient aux Etats-Unis, si tant d'hommes éclairés, honorables, regardant l'annexion du Texas comme ne devant pas avoir lieu, qui aurait le droit de s'étonner que des hommes d'Etat français aient été de cet avis et aient pratiqué cette politique ?

J'ajoute que nous avons observé dans cette question la plus grande réserve. Non seulement dans les pièces qui nous ont été communiquées, mais dans les paroles que j'ai eu l'occasion de prononcer à ce sujet dans une autre enceinte, l'année dernière, par conséquent et soigneusement établi qu'il était la vraie question qui se posait devant la population du Texas elle-même, que c'était à elle à décider, qu'il s'agissait de savoir si librement elle voulait ou non rester état indépendant ou se réunir aux Etats-Unis; que si cette dernière hypothèse était réellement son vœu, nous n'avions rien à dire, et que nous ne dirions absolument rien; que nous ne faisons que donner un conseil à cette population, tant qu'elle était encore à l'état d'indépendance; que le jour, où volontairement, librement, elle y aurait renoncé, notre rôle dans la question était fini.

Et ce que j'avais écrit, ce que j'avais dit à la tribune, nous l'avons pratiqué exactement. Dès que la population du Texas s'est prononcée, nous nous sommes retirés de la question. Il n'y a pas eu de protestation, aucun acte quelconque tendant à entraver le vœu manifestement prononcé de la population texienne.

Nous avons en outre eu le plus grand soin de ne point donner à cette question plus d'importance qu'elle n'en a réellement, de ne pas nous y engager plus avant qu'il ne convenait aux intérêts de la France.

Ainsi, lorsqu'il était question de faire reconnaître par le Mexique l'indépendance du Texas, on mit en avant l'idée que la France et l'Angleterre, qui suivaient la même politique, pourraient se porter garantes envers et contre tous de l'indépendance du Texas. Nous avons trouvé que cette garantie compromettrait les intérêts de la France, et irait au delà de la valeur de cette question.

Voici une troisième réserve que nous avons également gardée. Nous n'avons fait à cet égard, aux Etats-Unis eux-mêmes, aucune communication. Nous avons menacé leur susceptibilité nationale, nous n'avons point compromis leur nom. Nous avons soutenu la question entre le Texas et le Mexique, à qui nous avions, à coup sûr, tout droit d'en parler. Vous le voyez, Messieurs, en réduisant la politique que nous avons suivie à ce qu'elle a été réellement, en examinant nos devoirs et nos intérêts, en la comparant avec celle qui avait longtemps prévalu aux Etats-Unis, en tenant compte des réserves que nous avons gardées, je n'hésite pas à affirmer que c'est une politique réellement conforme aux intérêts sérieux, permanents, prolongés de la France dans le Nouveau-Monde.

Je pourrais en rester là, et, en en restant là, j'aurais dit tout ce que j'ai à dire sur le discours de l'honorable préopinant. Je ne crois pas devoir en rester là, et je demande à la chambre la permission de retenir encore un moment son attention sur ce sujet.

Le message des Etats-Unis, auquel l'honorable préopinant faisait allusion tout à l'heure, ne s'est pas borné à parler du fait spécial du Texas. A cette occasion, le message parle des relations générales de la France avec les Etats-Unis, et de la politique générale des Etats-Unis envers la France et envers l'Europe.

Puisque cette voie a été ouverte, voie que peut-être j'en aurais pas ouverte moi-même, qu'il n'était peut-être dans l'intérêt ni dans la nécessité d'aucun des deux pays d'ouvrir, puisqu'elle a été ouverte, dis-je, devant nous et sans nous, je n'hésite pas à exprimer à ce sujet ma pensée tout entière.

Messieurs, nous sommes avec les Etats-Unis dans les mêmes bons sentiments, dans les mêmes bons rapports qui président depuis longtemps à la politique de la France. Non seulement nous sommes dans ces mêmes bons sentiments, dans ces mêmes bons rapports; nous entendons y rester, nous entendons être toujours pour les Etats-Unis d'anciens et vrais amis.

Mais les Etats-Unis ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a soixante ans. C'était alors un état naissant, à peine constitué, et qui pouvait demander à ses amis un appui complaisant, facile, passez-moi un mot qui n'aurait de blessant, un appui paternel. Les Etats-Unis ne sont plus dans cette condition, ils ont grandi, ils ont prospéré, ils ont pris place parmi les puissances de la terre.

Bien loin de le regretter, nous nous en applaudissons, nous nous en réjouissons. La grandeur des Etats-Unis convient au rôle qu'ils sont appelés à jouer, permettez-moi ce grand mot, car c'est le seul vrai, dans la politique du monde.

Non seulement nous applaudissons à la grandeur présente des Etats-Unis, mais nous nous félicitons de leur grandeur future, de leurs grandes destinées. Les opinions peuvent être diverses sur le mérite de leur organisation sociale et de leurs institutions; mais il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a dans cette société, et par conséquent dans son influence, des principes de justice, d'humanité, de bien pour les hommes, qui ont manqué à la plupart des Etats qui sont devenus grands et puissants dans le monde. Il y a lieu d'espérer que malgré toutes les imperfections, toutes les chances, toutes les obscurités de l'avenir de ce grand peuple, il exercera son influence d'une manière plus morale et plus utile pour le genre humain que cela n'est arrivé à beaucoup d'autres grands peuples.

Nous sommes donc bien loin de nous plaindre, bien loin de nous alarmer de la grandeur actuelle et de la grandeur future des Etats-Unis d'Amérique. Mais en même temps personne ne peut s'étonner que notre politique tienne compte de ce qu'ils sont aujourd'hui, de leur grandeur, de leur force, que ces faits soient pris par nous en grande considération. Personne ne peut s'étonner que nous les regardions de cet oeil, je ne dirai pas méfiant, Dieu m'en garde, mais vigilant, qu'il faut toujours porter sur les Etats avec lesquels on est en relation; personne ne peut s'étonner que nous remplissions ce devoir dans l'intérêt de la politique de notre pays; que nous maintenions l'indépendance de cette politique vis-à-vis des Etats-Unis, grands et puissants, tout autrement que nous ne l'avions fait vis-à-vis des Etats-Unis, naissants et à peine sûrs de vivre.

C'est notre devoir, c'est notre droit de prendre en grande considération ces faits nouveaux et si considérables, et de veiller soigneusement à l'indépendance de la politique de notre pays, et au maintien de tous nos intérêts nationaux dans nos rapports avec ce peuple.

Messieurs, quand la plus simple sagesse ne nous conseillerait pas cette conduite, le Message du président des Etats-Unis nous l'indiquerait clairement.

Je n'ai pas à examiner si les paroles de ce Message sont toutes parfaitement opportunes et mesurées, je les trouve franches, nettes et honorables, et cela convient entre les gouvernements sincères et sérieux. Je les lis attentivement, j'en cherche le sens, je veux savoir quelle est la politique contenue sous ces paroles, je veux le savoir dans l'intérêt de mon pays. J'y trouve deux choses qui me paraissent très-graves.

La première, la voici; c'est que les Etats-Unis n'ont pris et ne veulent prendre parti pour ni contre personne dans les affaires de l'Europe. Je cite textuellement: « Ce gouvernement ne s'est jamais mêlé des relations qui subsistent entre les gouvernements européens, nous ne nous sommes jamais rendus parties dans leurs guerres ou dans leurs alliances. »

Messieurs, nous l'avions éprouvé, nous l'éprouverions encore; toute nation de l'Europe l'éprouverait comme nous; les Etats-Unis ne sont et ne veulent être pour personne en Europe.

Ils professent, ils pratiquent une politique parfaitement isolée à l'égard de l'Europe: la neutralité indépendante. Je ne les en blâme point, je ne le leur reproche en aucune façon. Je vais plus loin: je trouve qu'ils ont raison; c'est leur intérêt bien entendu; et l'intérêt bien entendu, sous le respect de la justice et du droit des autres, c'est la bonne politique.

Je reconnais donc pleinement la bonté et la légitimité de cette politique isolée, de cette neutralité indépendante qui a fait réellement le fond de la conduite des Etats-Unis, et que le président proclame dans son Message comme la règle de leur avenir. Mais on ne peut pas s'étonner, aux Etats-Unis, que nous en fassions autant; on ne peut pas s'étonner que la politique de la France veuille être, à l'égard des Etats-Unis, aussi indépendante, aussi purement attachée à l'intérêt national que le sont et que le disent les Etats-Unis eux-mêmes. Ce qu'ils pratiquent, ce qu'ils ont raison de pratiquer, est une bonne règle de politique pour nous comme pour eux. Nous devons garder la même indépendance; nous devons chercher également, dans toutes les questions où nous nous trouvons engagés, l'intérêt national, sans le sacrifier à aucune tradition, à aucun souvenir, à aucune vue d'une alliance qui ne peut pas exister, aux termes mêmes des paroles du président des Etats-Unis.

Voilà la première chose qui m'a frappé dans ce Message. Voici la seconde: Le président a dit (je traduis toujours littéralement): « Les Etats-Unis ne peuvent permettre en silence qu'aucune action européenne s'exerce sur le continent du nord de l'Amérique; l'établissement de ce qu'on appelle en Europe la balance des pouvoirs entre les états ne peut pas être permis, ni recevoir aucune application sur le continent du nord de l'Amérique. »

Messieurs, la maxime est étrange. Les Etats-Unis ne sont pas la seule nation du nord de l'Amérique. Il y a dans le continent septentrional de l'Amérique d'autres nations indépendantes, d'autres Etats constitués; je ne nommerai que le Mexique. Ces états ont les mêmes droits que les Etats-Unis eux-mêmes, la même indépendance, la même liberté de chercher ou de refuser des alliés, de former des combinaisons politiques qui leur paraissent

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 17 JANVIER 1846.

## LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

VI.

### M. Noirtier de Villefort.

Voici ce qui s'était passé dans la maison du procureur du roi, après le départ de madame Danglars et de sa fille et pendant la conversation que nous venons de rapporter.

M. de Villefort était entré chez son père, suivi de madame de Villefort; quant à Valentine, nous savons où elle était.

Tous deux après avoir salué le vieillard, après avoir congédié Barrois, vieux domestique depuis plus de vingt-cinq ans à son service, avaient pris place à ses côtés.

M. Noirtier, assis dans son grand fauteuil à roulettes où on le plaçait le matin et d'où on le tirait le soir, assis devant une glace qui réfléchissait tout l'appartement et lui permettait de voir, sans même tenter un mouvement devenu impossible, qui entraient dans sa chambre, qui en sortait, et ce qu'on faisait tout autour de lui; M. Noirtier, immobile comme un cadavre, regardait avec des yeux intelligents et vifs ses enfants, dont la cérémonieuse révérence lui annonçait quelque démarche officielle et inattendue.

La vue et l'ouïe étaient les deux seuls sens qui animassent encore, comme deux étincelles, cette matière humaine déjà aux trois quarts façonnée pour la tombe; encore, de ces deux sens, un seul pouvait-il révéler au dehors la vie intérieure qui aimait la statue, et le regard qui dénonçait cette vie intérieure était semblable à une de ces lumières lointaines qui, durant la nuit, apprennent au voyageur perdu dans un désert qu'il y a encore un être existant qui veille dans ce silence et dans cette obscurité.

Aussi dans cet oeil noir du vieux Noirtier, surmonté d'un sourcil noir, tandis que toute la chevelure qu'il portait longue et pendante sur les épaules

était blanche; dans cet oeil, comme cela arrive pour tout organe de l'homme exercé aux dépens des autres organes, s'étaient concentrées toute l'activité, toute l'adresse, toute la force, toute l'intelligence répandues autrefois dans ce corps et dans cet esprit. Certes le geste du bras, le son de la voix, l'attitude du corps manquaient; mais cet oeil puissant suppléait à tout: il commandait avec les yeux, il remerciait avec les yeux; c'était un cadavre avec des yeux vivants, et rien n'était plus effrayant parfois que ce visage de marbre au haut duquel s'allumaient une colère ou luisait une joie. Trois personnes seulement savaient comprendre ce langage du pauvre paralytique: c'étaient Villefort, Valentine et le vieux domestique dont nous avons déjà parlé. Mais comme Villefort ne voyait que rarement son père, et pour ainsi dire quand il ne pouvait faire autrement; comme, lorsqu'il le voyait, il ne cherchait pas à lui plaire en le comprenant, tout le bonheur du vieillard reposait en sa petite-fille, et Valentine était parvenue, à force de dévouement, d'amour et de patience, à comprendre du regard toutes les pensées de Noirtier. A ce langage muet ou inintelligible pour tout autre, elle répondait avec toute sa voix, toute sa physionomie, toute son âme, de sorte qu'il s'établissait des dialogues animés entre cette jeune fille et cette prétendue argile, à peu près redevenue poussière, et qui cependant était encore un homme d'un savoir immense, d'une pénétration inouïe et d'une volonté aussi puissante que peut l'être l'âme enfermée dans une matière par laquelle elle a perdu le pouvoir de se faire obéir.

Valentine avait donc résolu cet étrange problème de comprendre la pensée du vieillard pour lui faire comprendre sa pensée à elle, et grâce à cette étude, il était bien rare que pour les choses ordinaires de la vie elle ne tombât point avec précision sur le désir de cette âme vivante, ou sur le besoin de ce cadavre à moitié insensible.

Quant au domestique, comme depuis vingt-cinq ans, ainsi que nous l'avons dit, il servait son maître, il connaissait si bien toutes ses habitudes, qu'il était rare que Noirtier eût besoin de lui demander quelque chose.

Villefort n'avait en conséquence besoin du secours ni de l'un ni de l'autre pour entendre avec son père l'étrange conversation qu'il venait provoquer. Lui-même, nous l'avons dit, connaissait parfaitement le vocabulaire du vieillard, et s'il ne s'en servait point plus souvent, c'était par ennui et par indifférence. Il laissa donc Valentine descendre au jardin, il éloigna

donc Barrois, et après avoir pris sa place à la droite de son père, tandis que madame de Villefort s'asseyait à sa gauche:

— Monsieur, dit-il, ne vous étonnez pas que Valentine ne soit pas montée avec nous et que j'aie éloigné Barrois, car la conférence que nous allons avoir ensemble est de celles qui ne peuvent avoir lieu devant une jeune fille ou un domestique; madame de Villefort et moi avons une communication à vous faire.

Le visage de Noirtier resta impassible pendant ce préambule, tandis qu'au contraire l'oeil de Villefort semblait vouloir plonger jusqu'au plus profond du cœur du vieillard.

— Cette communication, continua le procureur du roi avec son ton glacé et qui semblait ne jamais admettre la contestation, nous sommes sûrs madame de Villefort et moi, qu'elle vous agréera.

L'oeil du vieillard continua de demeurer atone; il écoutait, voilà tout.

— Monsieur, reprit Villefort, nous marions Valentine.

Une figure de cire ne fut pas restée plus froide à cette nouvelle que ne resta la figure du vieillard.

Le mariage aura lieu avant trois mois, reprit Villefort.

L'oeil du vieillard continua d'être insensible.

Madame de Villefort prit la parole à son tour et se hâta d'ajouter:

— Nous avons pensé que cette nouvelle aurait de l'intérêt pour vous, monsieur; d'ailleurs Valentine a toujours semblé attirer votre affection; il nous reste donc à vous dire seulement le nom du jeune homme qui lui est destiné. C'est un des plus honorables partis auxquels Valentine puisse prétendre; il a de la fortune, un beau nom et des garanties parfaites de bonheur dans la conduite et les goûts, celui que nous lui destinons, et dont le nom ne doit pas vous être inconnu. Il s'agit de M. Franz de Quésnel, baron d'Epigny.

Villefort, pendant le petit discours de sa femme attachait sur le vieillard un regard plus attentif que jamais. Lorsque madame de Villefort prononça le nom de Franz, l'oeil de Noirtier, que son fils connaissait si bien, frissonna, et les paupières, se dilatant comme eussent pu faire des lèvres pour laisser passer des paroles, laissèrent, elles, passer un éclair.

Le procureur du roi, qui savait les anciens rapports d'intimité politique qui avaient existé entre non père et le père de Franz, comprit ce feu et cet é

(1) Voir le Journal de La Haye, du 14 janvier.

sont d'accord avec leurs intérêts. Le mariage, l'existence des Etats-Unis à côté d'eux ne peut restreindre, en aucune façon, leur indépendance et leurs droits. Personne, aux Etats-Unis, n'élèverait, j'en suis sûr, une semblable prétention.

Eh bien! ces nations indépendantes, ces états constitués dans le nord de l'Amérique, nous avons des rapports avec eux, des rapports naturels, des rapports écrits, nous avons des traités de commerce, nous avons des traités de tout genre; nous avons le même droit de conclure et de maintenir ces traités, que ces nations indépendantes ont eu de les conclure avec nous. Il est impossible qu'on vienne dire qu'il y a là quelque chose qui n'est pas le droit des Etats-Unis. Il n'y a rien là que nous n'ayons pu faire, que nous ne puissions faire encore, que les nations avec lesquelles nous sommes en rapport ne puissent faire aussi. Le langage auquel je fais allusion, si on lui attribue le sens qu'il paraît avoir, dépasserait de beaucoup la limite des droits qu'on peut reconnaître aux gouvernements étrangers, quelque grands qu'ils soient.

Messieurs, ces liens que nous avons avec d'autres nations dans le continent américain, ces rapports que nous avons contractés avec elles, qu'elles ont eu droit, que nous ayons eu droit de contracter ensemble, ces intérêts commerciaux, politiques, territoriaux même dans certains cas; nous les soutiendrons sans aucun sentiment d'hostilité contre les Etats-Unis, mais au contraire, avec les mêmes sentiments de bon vouloir, d'amitié que nous professons, que nous pratiquons depuis longtemps déjà envers eux; nous les maintiendrons sans donner aux Etats-Unis aucun juste sujet de plainte, comme sans nous arrêter devant aucune prétention illégitime.

Nous avons à cet égard un grand et bel exemple à suivre qui nous est venu des Etats-Unis eux-mêmes.

Au temps, non pas de leur plus grande puissance, mais à coup sûr de leur plus grande gloire, au temps où Washington les gouvernait, au milieu des combats gigantesques que la révolution française souleva dans le monde, Washington conçut le dessein de ne devenir l'allié de personne, point l'allié de la France, entre autres, de maintenir l'indépendance complète de la politique américaine entre tous les états européens; et il conçut le dessein de le faire sans altérer les rapports amicaux que les Etats-Unis avaient toujours entretenus avec la France, et que Washington avait à cœur autant que personne. Il eut qu'il était possible de faire adopter et pratiquer à son pays une politique parfaitement indépendante, indépendante de la France, de toute alliance avec la France, comme avec tout autre peuple, et en faisant cela, de respecter les droits de la France comme des autres nations, de rester avec la France, comme avec les autres nations dans des rapports de bienveillance et d'amitié.

Washington eut que cela était possible, et non seulement il le crut, mais il le fit. Il fit ce que la voix populaire qui soufflait alors aux Etats-Unis et qui voulait que les Etats-Unis s'engageassent dans les luttes de la France en Europe. Washington résista au vent populaire de son pays, maintint la politique isolée et indépendante de son pays; et je crois qu'il lui a rendu un immense service.

Messieurs, nous ne sommes pas dans des circonstances semblables; nous n'avons pas de difficultés pareilles à surmonter; nous n'avons pas de vent populaire à braver; mais je n'hésite pas à dire que le principe fondamental qui a gouverné à cette époque la politique de Washington, devenue celle de son pays, doit gouverner celle de la France. Et pour mon compte, tant que j'aurai l'honneur de siéger dans les conseils de la couronne, ami aussi sincère, aussi affectueux que personne, de la grande société, du grand gouvernement des Etats-Unis, acceptant volontiers leur grandeur présente et leur grandeur future, je n'en maintiendrai pas moins dans toutes les questions grandes et petites qui pourraient s'élever dans le Nouveau-Monde comme dans l'Ancien; je n'en maintiendrai pas moins la pleine indépendance de la politique de mon pays; je n'en pratiquerai pas moins ce qui me paraîtra conforme à l'intérêt de la France.

Et je suis sûr, qu'en faisant cela nous serons compris et approuvés aux Etats-Unis même. Les conseils de la puissance des erreurs populaires; mais je sais aussi que les états libres, modernes, quelle que soit la forme de leur gouvernement, monarchique ou républicain, quelle que soit leur organisation sociale, aristocratique ou démocratique, reposent tous sur cette conviction, je dirai volontiers sur cette foi, que, quelle que soit l'erreur du moment, après un long et libre examen, par l'empire de la discussion et de la liberté, la vérité, la justice, la raison, le bon sens, finissent par prévaloir, par diriger les affaires publiques. C'est cette espérance, cette foi, qui fait l'existence et la sûreté des états libres modernes. Ce ne seront pas les Etats-Unis qui donneront à cette foi salutaire et sublime un douloureux démenti.

M. W. Schleiter, nommé consul des Pays-Bas à Haïti, a obtenu le 25 novembre l'exequatur du président Pierrat, à la condition d'établir sa résidence aux Cayes, dont le chef de la république noire veut faire sa nouvelle capitale.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'important ouvrage que M. Savatelin, conseiller d'Etat en service extraordinaire, publie sous le titre de *Repertoire Général d'Economie Politique, ancienne et moderne*; etc.

Nous apprenons avec satisfaction que les premières livraisons de cet ouvrage, paraîtront le 12 mars prochain, et que cette première publication sera suivie de cinq livraisons de deux mois en deux mois, de manière que les deux premiers volumes de cet ouvrage, d'environ 700 pages chacun, auront paru le 12 décembre prochain. Le *Repertoire Général*, se

agitait; mais cependant il les laissa passer comme inaperçus, et représentant la parole ou sa femme l'avait laissé;

Monsieur, dit-il, il est important, vous le comprenez bien, près comme elle est d'atteindre sa dix-neuvième année, que Valentine soit enfin établie. Néanmoins, nous ne vous avons point oublié dans les conférences, et nous nous sommes assurés d'avance que le mari de Valentine accepterait de vivre, sinon près de nous, qui généreux peut-être un jeune ménage, du moins que vous, que Valentine chérît particulièrement, et qui, de votre côté, paraîseriez lui rendre cette affection, vivriez près d'eux, de sorte que vous ne perdez aucune de vos habitudes, et que vous aurez seulement deux enfants au lieu d'un pour veiller sur vous.

L'éclair du regard de Noirtier devint sanglant. Assurément il se passait quelque chose d'affreux dans l'âme de ce vieillard; assurément le cri de la douleur et de la colère montait à sa gorge, et ne pouvant éclater, l'ébouffait, car son visage s'empourpra et ses lèvres devinrent bleues.

Villefort ouvrit tranquillement une fenêtre en disant: — Il fait bien chaud ici, et cette chaleur fait mal à M. Noirtier.

Puis il revint, mais sans se rasseoir. — Ce mariage, ajouta madame de Villefort, plaît à M. d'Epinaï et à sa famille; d'ailleurs sa famille se compose seulement d'un oncle et d'une tante. Sa mère étant morte au moment où elle le mettait au monde, et son père ayant été assassiné en 1815, c'est-à-dire quand l'enfant avait deux ans à peine, il ne reste donc que de sa propre volonté.

Assassinat mystérieux, dit Villefort, et dont les auteurs sont restés inconnus, quoique le soupçon ait plané sans s'abattre au-dessus de la tête de beaucoup de gens.

Noirtier fit un tel effort que ses lèvres se contractèrent comme pour sourire.

— Or, continua Villefort, les véritables coupables, ceux-là qui savent qu'ils ont commis le crime, ceux-là sur lesquels peut descendre la justice des hommes pendant leur vie et la justice de Dieu après leur mort, seraient bien heureux d'être à notre place, et d'avoir une fille à offrir à M. Franz d'Epinaï pour éteindre jusqu'à l'apparence du soupçon.

Noirtier s'était calmé avec une puissance que l'on n'aurait pas dû atten-

composant de cinq volumes comprenant plus de 3500 pages, grand in-octavo, à deux colonnes, sera livré en totalité au public avant la fin de l'année 1847.

A la bourse de Paris les affaires diminuent sensiblement depuis quelques jours sur les rentes comme sur les chemins: ces valeurs sont lourdes, faute d'acheteurs. Cette pesanteur de tous les fonds tient surtout à la position de la place, fortement engagée à la hausse. On semble aussi s'inquiéter de la question de l'Oregon et de la réponse que fera le discours d'ouverture du parlement anglais au Message du président des Etats-Unis. Les consolidés anglais ayant en ce moment une grande influence sur le cours de la rente, les spéculateurs s'occupent beaucoup des événements politiques qui les font varier.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* les renseignements suivants sur l'un des incidents de la dernière crise ministérielle en Angleterre. On se rappelle que M. David Urghardt, l'éditeur du *Portefolio*, cette publication qui fit tant de bruit en 1840, ennemi juré de la Russie et défenseur ardent de l'alliance anglo-française, avait accusé lord Palmerston, après le traité de juillet 1840, d'avoir trahi sa patrie et d'être soudoyé par la Russie qui seule pouvait gagner quelque chose à une guerre entre l'Angleterre et la France. Un ami de M. Urghardt vient de nous écrire que si lord Grey s'est opposé à l'entrée de lord Palmerston dans le cabinet whig, comme ministre des affaires étrangères, ce n'a été que parce qu'il partageait l'opinion d'Urghardt contre cet homme d'Etat.

#### D'un moyen de conciliation.

Le *Précurseur* d'Anvers publié l'article suivant: Le différend qui existe aujourd'hui entre la Belgique et la Hollande, différend que nous déplorons autant que qui que ce soit, bien que nous engagions le gouvernement à demeurer dans la voie où on l'a entraîné, pourrait cesser, dès demain, si l'on consultait le principe du mal, pour appliquer le remède.

Quelle est, en effet, la cause d'où dérive l'embarras dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui? La loi du 21 juillet 1844. C'est elle qui a fourni à la Hollande son principal argument, pour motiver les mesures hostiles qu'elle a prises contre la Belgique. La Hollande a regardé, bien à tort certainement, comme étant funeste à ses intérêts, presque comme dirigée contre elle; si on l'en croyait, une institution qui en définitive lui a été constamment favorable, ainsi que nous l'avons prouvé plusieurs fois par des chiffres incontestables et incontestés.

Mais cette loi du 21 juillet 1844 nous a-t-elle été propice? a-t-elle servi au développement de nos relations commerciales? a-t-elle agrandi le marché belge? a-t-elle fortifié chez nous la spéculation? a-t-elle attiré dans nos ports plus de navires et de denrées? a-t-elle enrichi la marine belge? non! rien de tout cela. Elle n'a donné de l'essor à aucune branche de négoce ou d'industrie. Nous ne lui devons pas un seul débouché que nous n'eussions eu sans elle; nous défions qui l'on nous cite un seul exemple du bien qu'elle a produit et l'on en citerait vingt du mal qu'elle a fait. En un mot, elle n'a augmenté la fortune de qui que ce soit en Belgique; elle a au contraire ruiné de grands et nombreux intérêts, tant par les dispositions restrictives qu'elle renferme que par la manière dont on les a interprétées et appliquées. Elle a rétréci les limites de notre marché, au lieu de les étendre.

Or, puisqu'elle n'a rien produit de bon pour nous; puisque, loin de là, elle nous a porté préjudice et qu'elle est la cause du malheureux conflit qui s'est élevé entre deux pays dont les intérêts, solidaires sans être identiques, seront grandement lésés, il nous semble qu'il y a un moyen fort simple de mettre tout de suite fin à ces déplorables débats. Coupez le mal dans sa racine; faites disparaître la cause, l'effet cessera de lui-même; déclarez nulle et comme non avenue la loi du 21 juillet. Ce n'est pas un sacrifice que vous ferez, c'est au contraire un service que vous rendrez, sous tous les rapports au pays, et nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir dans la Chambre dix voix qui s'y opposassent; car il est à remarquer qu'aujourd'hui, pour divers motifs, elle est réprouvée aussi bien par ceux qui l'ont provoquée que par ceux qui l'ont combattue. C'est l'image de cet infortuné Merle blanc à qui son père, Merle noir, disait: va-t-en, tu n'es pas un Merle, et à qui une blanche colombe répondait: va-t-en; tu n'es qu'un Merle. Nous sommes convaincus que le retrait pur et simple de la loi du 21 juillet ne rencontrerait pas d'opposition sérieuse, surtout si l'on réservait le principe, pour l'étudier de nouveau, et nous sommes sûrs qu'il obtiendrait l'approbation publique.

de de cette organisation brisée.

— Oui, je comprends, répondit-il du regard à Villefort, et ce regard exprimait tout ensemble le dédain profond et la colère intelligente.

— Villefort, de son côté, répondit à ce regard, dans lequel il avait lu ce qu'il contenait, par un léger mouvement d'épaules.

Puis il fit signe à sa femme de se lever.

— Maintenant, monsieur, dit madame de Villefort, agréez tous mes respects. Vous plaît-il qu'Edouard vienne vous présenter ses respects?

Il était convenu que le vieillard, exprimant son approbation en fermant les yeux, son refus en les clignant à plusieurs reprises, et avait quelque désir à exprimer quand il les levait au ciel.

S'il demandait Valentine, il fermait l'œil droit seulement. S'il demandait Barrois, il fermait l'œil gauche.

A la proposition de madame de Villefort, il cligna vivement des yeux. Madame de Villefort, accueillie par un refus évident, se pinça les lèvres.

— Je vous enverrai donc Valentine, alors? dit-elle.

— Oui, fit le vieillard en fermant les yeux avec vivacité.

M. et madame de Villefort saluèrent et sortirent en ordonnant qu'on appelât Valentine, déjà prévenue au reste qu'elle aurait quelque chose à faire dans la journée près de M. Noirtier.

Derrière eux, Valentine, toute rose encore d'émotion, entra chez le vieillard. Il ne lui fallut qu'un regard pour qu'elle comptât combien souffrait son aïeul et combien de choses il avait à lui dire.

— Oh! bon papa, s'écria-t-elle, qu'est-il donc arrivé? On t'a fâché, n'est-ce pas, et tu es en colère?

— Oui, fit-il en fermant les yeux.

— Contre qui donc? Contre mon père? non; contre madame de Villefort? non; contre moi?

Le vieillard fit signe que oui.

— Contre moi reprit Valentine étonnée.

Le vieillard renouvela le signe.

— Et que t'ai-je donc fait, cher bon papa? s'écria Valentine.

Pas de réponse; elle continua:

— Je ne t'ai pas vu de la journée, on t'a donc rapporté quelque chose de moi?

Au reste, cette opinion n'est pas seulement la nôtre; elle est aussi celle d'un grand nombre de personnes et de tout le haut commerce. Nous avons même quelque raison de croire qu'une proposition en ce sens sera faite à la Chambre et nous ne doutons pas qu'elle n'y trouve de nombreux soutiens.

Il paraît que l'*Observateur* commence à s'effrayer des mesures auxquelles il a pour sa part contribué à pousser le gouvernement belge. Nous lisons ce matin dans ce journal les phrases suivantes:

La guerre de tarifs continue entre les deux gouvernements belge et néerlandais.

Nous publions plus loin le texte d'un arrêté royal qui modifie provisoirement quelques articles du tarif des droits de douanes.

Il est temps, croyons-nous, que la législature pour les deux pays, intervienne dans ce triste débat qui compromet déjà si cruellement le commerce et l'industrie.

#### Documents commerciaux.

##### ETATS ROMAINS.

Une notification du trésorier-général des Etats romains, en date du 20 octobre 1845, porte:

La fabrication des savons dans les Etats romains, et spécialement celle des savons parfumés, ne laissant plus rien à désirer, et dans le but de protéger cette industrie nationale dont les produits rivalisent avec les savons étrangers, après avoir pris les ordres de Sa Sainteté, nous avons arrêté ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Le droit à l'importation des savons étrangers parfumés, dont il est question à la pote 241 du tarif en vigueur (1), est porté de 7 écus 50 baïoques à 15 écus les 100 livres (2).

Art. 2. Cette disposition est exécutoire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1845.

#### Nouvelles de Portugal.

Le courrier de Portugal du 3 janvier, apporte la nouvelle de l'ouverture des chambres portugaises, laquelle avait eu lieu la veille. La reine, quoique déjà avancée dans sa grossesse, a voulu présider elle-même à cette imposante cérémonie, qui s'est effectuée avec la pompe accoutumée. Les tribunes du palais des cortès étaient pleines dans la tribune royale on voyait l'illustration de l'empereur D. Pedro, la duchesse de Bragança, l'infante Donna Ana, la princesse Anhieta, et les princes Ferdinand et Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha. Dans une autre tribune, le prince africain D. Nicolas, fils de l'un des souverains du Congo, attirait l'attention par son costume demi-oriental, par son teint noir et par sa jeunesse. L. E. M. sont arrivées à leur trône au milieu de plus vives acclamations; et la reine a prononcé le discours suivant:

« Dignes pairs du royaume, Messieurs les députés de la nation portugaise, c'est avec une grande satisfaction que je vous vois de nouveau réunis autour de mon trône et dans le palais destiné aux représentants de la nation. Depuis l'intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière session, aucun événement grave n'est venu troubler la paix et l'ordre public. La plus parfaite harmonie continue dans nos relations avec les puissances étrangères, qui répoussent toutes à la sollicitude avec laquelle j'ai cherché à resserrer les liens d'amitié qui nous unissent ensemble, en provoquant en même temps le développement de nos intérêts commerciaux. Les dispositions du traité de commerce et de navigation conclu récemment avec la Prusse, ont été étendues, dans les points qui leur étaient applicables, à la préparation des Etats qui constituent l'Union des douanes allemandes. J'ai dressé avec l'Espagne une convention consulaire pour fixer les attributions de nos consuls respectifs. J'ai vu couronner du plus heureux résultat la fermeté avec laquelle j'ai fait exécuter le décret du 10 décembre 1836, et le traité qui nous lie avec la Grande-Bretagne pour obtenir la suppression de la traite des nègres. La bonne foi avec laquelle le gouvernement a continué à remplir les obligations contractées au dedans et au dehors, produit successivement des résultats satisfaisants relativement au rétablissement et à la consolidation du crédit public. Par les budgets de la prochaine année financière, qui vont être présentés, conformément au vœu de la loi fondamentale de la monarchie, vous connaîtrez les dépenses et les obligations de l'état, ainsi que les moyens et les ressources sur lesquels il compte pour y suffire. J'ai la confiance que vous prêterez la plus sérieuse attention à l'examen des budgets et des projets de loi qui les accompagneront, afin que le gouvernement puisse continuer à remplir fidèlement les devoirs que lui impose cette branche très-importante de l'administration publique. Dans la désignation de la force armée de terre et de mer, vous veillerez, je l'espère, à ce qu'exigent la sécurité publique et l'honneur de la nation.

Mes ministres vous présenteront les projets de loi qui sont regardés comme nécessaires et conseillés par l'expérience, pour les diverses branches du service public dans lesquelles le besoin de meilleure législation se fait sentir.

(1) Cette note est ainsi conçue: savons liquides, en poudres, en pains, boules, etc.

Sont compris dans cette classe: savons parfumés, appelés aussi savons à toilette, senteurs et boules pour barbillon. Pour toute autre espèce de savon sans odeur, le Saxon de toute sorte.

(2) De 118 fr. 32 c. à 236 fr. 64. par 100 kilogrammes.

— Oui, dit le regard du vieillard avec vivacité.

— Voyons donc que je cherche, Mon Dieu, je te jure, bon père... Ah! M. et madame de Villefort sortent d'ici, n'est-ce pas?

— Oui.

— Et ce sont eux qui t'ont dit ces choses qui te fâchent? Qu'est-ce dont Veux-tu que j'aille leur demander pour que je puisse m'excuser près de toi?

— Non, non, fit le regard.

— Oh! mais tu m'effraies. Qu'ont-ils pu te dire, mon Dieu! et elle chuchota.

— Oh! j'y suis, dit-elle, en baissant la voix et en se rapprochant du vieillard: Il ont parlé de mon mariage, peut-être.

— Oui, répliqua le regard courroucé.

— Je comprends; tu m'en veux de mon silence. Oh! vois-tu, c'est que ne m'avait rien dit à moi-même, et que j'avais surpris en quelque sorte le secret par indiscrétion; voilà pourquoi j'ai été si réservée avec toi. Donne-moi, bon papa Noirtier!

Redevenu fixe et atone, le regard sembla répondre: Ce n'est pas seulement ton silence qui m'afflige.

— Qu'est-ce donc? demanda la jeune fille; tu crois peut-être que t'abandonnerais, bon père, et que mon mariage m'entraînerait oublié de tous?

— Non, dit le vieillard.

— Ils t'ont dit alors que M. d'Epinaï consentait à ce que nous désirions ensemble?

— Oui.

— Alors pourquoi es-tu fâché?

Les yeux du vieillard prirent une expression de douceur infinie.

— Oui, je comprends, dit Valentine, parce que tu m'aimes.

Le vieillard fit signe que oui.

— Et tu as peur que je ne sois malheureuse?

— Oui.

— Tu n'aimes pas M. Franz?

Les yeux rétrécirent trois ou quatre fois:

— Non, non, non.

— Alors tu as bien du chagrin, bon père?

J'ai la confiance que les cortès présenteront à mon ministère un appui efficace et éclairé, et sans lequel il n'est possible de maintenir les bons résultats du gouvernement représentatif.

Le cabinet, présidé par le duc de Terceira, et dirigé en réalité par le noble comte de Thénard, a une majorité incontestable dans les Cortès. Cependant les premières dissensions se font sentir; l'opposition se propose d'attaquer les élections, qu'elle considère comme faites sous l'empire de toutes sortes de violences. Mais le ministère triomphera aisément. Pent-être, dans le cours de la session, il surgira un incident de quelque importance, une espèce de tiers parti, à la tête duquel on place déjà l'illustre duc de Palmella.

Lorsque l'on reçut à Lisbonne la nouvelle de l'arrivée au pouvoir des Whigs en Angleterre, on songea à la possibilité d'un cabinet portugais présidé par le duc de Palmella, dont les relations avec les whigs sont connues. Mais aujourd'hui Costa-Cabral est mieux assis que jamais.

Le Portugal jouit de la tranquillité. Il ne lui manque plus autre chose que de voir le gouvernement délivré des révolutions se consacrer avec ferveur à développer les ressources de ce beau pays, et à faire sentir à son peuple les avantages de la monarchie constitutionnelle.

**Nouvelles de France.**

Paris, 14 janvier.

A la chambre des pairs de la Chambre des députés a reproduit sous la forme d'un projet de loi, et a fait publier, dans le *Journal des Débats*, le projet de loi qui a été adopté par la chambre des députés, et dans lequel il est imaginé d'avoir démontré que la convention conclue à Londres par le comte de Broglie, était inefficace, et que le commerce n'est point rétabli, conformément au vœu des chambres, sous la surveillance exclusive du pavillon français.

M. le duc de Broglie a réfuté par son argumentation préopinante, il établit que les instructions du ministre de la marine nous ont fait en exécution les lois en vigueur, et qu'il n'est point possible de telles théories. Le droit de réciprocité de navigation ne subsiste plus; il a été aboli sans retour par la convention de 1845. Aucun croiseur français n'a le droit d'arrêter un navire anglais, et vice versa. L'homme de guerre anglais n'a le droit d'arrêter un navire français, et vice versa. La mission qui lui était confiée avait pour but de remplacer la surveillance de la marine française sur le pavillon de la France, et qu'il a la conscience d'avoir rempli cette mission, tant dans la convention de 1845 que dans les instructions qui s'en sont suivies.

A la même séance, M. de Broglie a pris la parole, et dit : « Je suis heureux de voir que les chambres ont adopté le projet de loi qui a été présenté par M. de Broglie, et qui a pour objet de rétablir le commerce entre la France et l'Angleterre. Mais, hélas ! nous sommes en ce moment dans le Maroc, nous nous en sommes vu, nous nous en sommes vu, sans tambour ni trompette. »

Il y a une œuvre qui suffirait à la gloire d'un règne; c'est l'union douanière avec la Belgique, non pas seulement pour la mesure en elle-même, mais pour l'influence qu'elle pourrait avoir sur le commerce de l'Europe. Cette question n'est pas une question de principes, elle est une question de faits.

M. d'Harcourt soutient que la liberté de commerce est la plus grande question du moment. La Providence que de s'opposer à la liberté de commerce, c'est la civilisation, la prohibition, c'est la sauvagerie. Nous avons fait des lois pour l'instruction du peuple, et nous ne faisons rien pour améliorer son bien-être matériel.

On en arrivera, bon gré mal gré, et en dépit des monopoles, à la liberté de commerce. Voyez la magnifique que je parle que donne déjà la loi en Angleterre. Elle proteste contre les lois des céréales et contre les tarifs protecteurs, et malgré les immenses obstacles qui lui sont opposés, elle fait d'immenses progrès tous les jours. Cobden mériterait qu'on lui élevât des statues comme à un bienfaiteur de l'humanité.

M. Fulchiron. Les opinions de M. d'Harcourt sont dangereuses; elles agitent les passions et auraient de désastreuses conséquences.

La liberté de commerce serait la ruine des pays qui l'adopteraient. Je dirai que, sous peine de ruine, il est des industries qui veulent être protégées; mais cette protection doit, selon

moi, être accordée dans une certaine mesure; qui ne dépasse pas, par exemple, de 4 ou 5 p. c. la prime de la contrebande. L'union douanière serait, selon l'orateur, une mesure fâcheuse, quant à présent; elle présenterait d'ailleurs d'insurmontables difficultés.

La chambre des députés s'est réunie hier dans ses bureaux après la séance publique, pour examiner le budget des dépenses et des recettes pour 1847. La discussion générale a porté principalement sur la conversion des rentes 5 p. c., que plusieurs membres de l'opposition ont considéré comme opportune. La grande majorité des bureaux s'est prononcée contre cette opinion.

On a ensuite passé aux dépenses. Le premier budget inscrit est le budget de la justice. Il s'élève, pour 1847, à 25,608,375 fr.

Il y a une augmentation de 2,518,422 fr. sur le budget de 1846. Cette augmentation se répartit ainsi : conseil d'état, 161,600 fr.; cours royales, 1,294,800 fr.; tribunaux de première instance, 1,060,080 fr.; justices de paix, 124,100 fr. Le traitement des conseillers d'Etat serait porté, à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain, de 12 à 15,000 fr.; celui des maîtres des requêtes à 6,000 fr.; le traitement du vice-président du conseil serait élevé de 18 à 25,000 fr., et il serait accordé un supplément du cinquième en sus aux conseillers d'Etat vice-présidents de comité.

Le traitement des chefs des cours royales des 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classes serait élevé à 25,000, 18,000 et 15,000 fr.; le traitement des conseillers de ces trois classes à 10,000, 6,000, 5,000 et 4,000, et celui des autres membres des cours dans les proportions déterminées par le décret de 1811. Les commis-greffiers des cours recevraient moitié du moyen traitement des conseillers, excepté à Paris, où ils auraient 3,600 fr. On propose de fixer les traitements des juges et des substitués près les 361 tribunaux de première instance, ainsi qu'il suit : 1<sup>re</sup> classe, 7,000 fr.; 2<sup>e</sup>, 4,000, 3<sup>e</sup>, 3,000, 4<sup>e</sup>, 2,500, 5<sup>e</sup>, 2,000, 6<sup>e</sup>, 1,600; de porter le traitement des président et procureur du roi du tribunal de la Seine, de 16 à 18,000 fr.; de fixer ce traitement au double de celui de juge, pour les chefs de tribunaux des villes désignées au décret de 1806, d'accorder à ceux des autres tribunaux un supplément des trois quarts au lieu de la moitié qu'ils reçoivent aujourd'hui; de maintenir aux vice-présidents et aux juges d'instruction les suppléments proportionnels établis; d'accorder aux commis-greffiers la moitié du traitement de juge, excepté à Paris, où ils recevraient 7,000 fr.

Plusieurs membres ont combattu les propositions du budget pour les juges et les substitués; ils ont préféré les laisser au taux actuel, et augmenter les traitements, si modestes, des présidents, juges et substitués, qui ne sont pas considérés comme des magistrats. Le plus grand nombre des membres ont adopté les propositions du budget pour les juges et les substitués, avec une amélioration notable de la situation de la magistrature. L'augmentation des traitements des conseillers d'état et des maîtres des requêtes n'a soulevé aucune objection sérieuse. On a considéré cette nouvelle fixation comme le complément de la loi du 19 juillet 1845, portant organisation définitive de ce conseil.

Les traitements des juges de paix siégeant près des tribunaux de première instance seraient augmentés dans la proportion des nouveaux traitements demandés pour les juges de ces tribunaux.

Plusieurs membres, en approuvant ces propositions, ont demandé que la 5<sup>e</sup> classe fût supprimée pour les membres des tribunaux de première instance, et qu'il n'y eût désormais que 4 classes.

Les dépenses des tribunaux sont fixées à 38,760,350 fr., d'où résulte une augmentation de 2,518,422 fr. sur l'exercice précédent. Le gouvernement a exposé des motifs du budget, et a exposé l'augmentation des traitements des membres du conseil d'état, le montant des dépenses de ce conseil, savoir : 14,000 fr. pour l'augmentation en cours de 2<sup>e</sup> classe de 35 succursales, qui quipètera le nombre des cures de 2<sup>e</sup> classe à 3,350, 240,000 fr. sont destinés à la création de 300 nouvelles succursales, et 35,000 fr. à établir 100 vicariats dans les communes autres que celles de grande population, 20,000 fr. sont destinés au culte protestant.

Plusieurs orateurs, presque tous de l'opposition, ont combattu cette augmentation de dépenses par le motif qu'il y a assez de curés et de cures, et qu'il y a assez de vicariats.

Les membres conservateurs ont répondu en l'appuyant des délibérations des conseils communaux, bien compétents pour juger des besoins des localités rurales.

On a passé aux dépenses du ministère des affaires étrangères. Ces dépenses sont portées à 2,854,422 fr. Il y a une augmentation de 99,031 fr. sur 1846.

10,000 fr. ont pour objet l'augmentation du traitement de l'ambassadeur de Naples. — 60,000 fr. sont réclamés pour établir un consul à Calcutta; son arondissement comprendrait toutes les possessions anglaises dans l'Inde. — 25,000 fr. pour créer un consulat aux îles Sandwich, où l'Angleterre est représentée par un consul-général et le gouvernement des Etats-Unis par un commissaire spécial. Ces voyages sont fréquents par un nombre considérable de navires baleiniers français. — 5,000 fr. sont réclamés pour transférer le consulat de Mazatlan à Tampico. La légation de France à Mexico avait conseillé dès 1840 ce changement. Le traitement du consul serait ainsi porté à 25,000 fr. — 3,000 fr. pour augmenter le traitement de notre consul à Christiania, qui est le siège du gouvernement et du storting norvégiens. — 1,000 fr. pour le chancelier de légation à Hambourg.

La répartition de tous ces crédits a été l'objet de quelques critiques. Des membres se sont élevés, dans deux bureaux, contre les frais de missions, qui sont données la plupart du temps, à leur sens, à de tout jeunes gens, plus ou moins capables, mais n'ayant aucune des connaissances spéciales pour remplir utilement des messages importants.

La création des deux principaux consulats a été approuvée.

Les commentaires des journaux de Paris sur le débat parlementaire deviennent de plus en plus insignifiants, à mesure que les questions portées à la tribune sont plus anciennes et plus épuisées. Le droit de visite est dans ce cas. M. Mathieu de La Redorte et de Broglie ne parviendront pas à rajouter ce thème, et les feuilles de l'opposition n'y rousciront pas mieux que les journaux ministériels. Quel est donc le résumé des commentaires de la presse? C'est, selon les *Débats*, par exemple, que M. de Broglie a démontré aussi clairement l'abolition du droit de visite, que M. de La Redorte, selon le *Constitutionnel*, a réussi à prouver le contraire. Il faut, disent les *Débats*, que l'opposition tout entière en prenne son parti : non, il n'y a plus de droit de visite, et le commerce français est rétabli sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

A l'appui de la thèse opposée, la *Presse* s'attache à faire ressortir les différences qui existent dans les instructions données aux croiseurs américains et les règles qui sont prescrites aux nôtres. Elle ne veut pas non plus que M. de Broglie puisse braver le système de la liberté qu'il a pris de changer d'avis sur les anciennes conventions relatives à la traite.

« Quand un homme public dit la *Presse*, a longtemps pris part aux affaires, et peut se rencontrer pour lui des situations délicates ou l'unité de ses vues et de sa conduite se trouve un peu compromise. Si c'est un accident, on ferme les yeux sur les faits. Mais on aurait raison d'être plus sévère et de tels faits seraient érigés en système; car, avec ce système, les opinions n'auraient jamais et perdrait dès lors toute leur valeur morale aux yeux du pays. »

En revanche, voici le *Constitutionnel* qui remet chacun à sa place, et rétablit les épithètes tout au rebours du journal précédent. M. de Broglie n'est pas précisément un orateur métaphysicien, mais, dit le *Constitutionnel*, c'est un abolitionniste systématique qui sacrifie la logique et le droit des gens.

« Il y a toujours, dit-il, quelque petit s'opposer à une seule question; c'est le cas de M. de Broglie. L'abolition de la traite lui paraît un résultat assez grand pour légitimer toutes les perfidies, et chez lui l'homme politique s'efface alors devant le philanthrope. »

Le *Sicèle* pense absolument à cet égard comme son ami le *Constitutionnel*; qui reproche à M. de Broglie d'avoir confondu à dessein la piraterie et la traite pour détruire la nationalité des paritions. — Revenant sur la séance d'avant-hier, le *Sicèle* fait aussi la guerre à M. Guizot, qui a, dit-il, sacrifié l'alliance américaine aux nécessités à demi voilées de l'alliance cordiale.

**Nouvelles de l'Algérie.**

Le *Monsieur* français publie trois rapports, l'un, daté d'Alger le 5 janvier, de M. le lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger; le deuxième, daté du bivouac au confluent de Teguignest et du Riou le 24 décembre, adressé par M. le maréchal duc d'Isly à M. le ministre de la guerre; et le troisième, daté d'Orléansville le 30 décembre, adressé également au ministre de la guerre par M. le maréchal duc d'Isly.

Le premier de ces rapports se borne à annoncer à M. le ministre de la guerre l'envoi du rapport du 24 décembre, émané du maréchal, et confirme la nouvelle de l'arrivée à Alger des chefs principaux des Beni-Djaâd.

A cette demande étrange, et surtout inattendue, M. de Villefort échangea un regard avec le paralytique.

— Oui, fit ce dernier avec une fermeté qui indiquait qu'avec l'aide de son vieux serviteur, qui savait parfaitement de quel désirait, il était prêt à tout faire pour le faire obtenir.

— Vous demandez à voir le notaire? dit Villefort.

— Pourquoi faire?

Noirtier ne répondit pas.

— Mais qu'avez-vous besoin d'un notaire? demanda Villefort.

Le regard du paralytique demeura immobile et par conséquent muet, ce qui voulait dire : — Je persiste dans ma volonté.

— Pour nous faire quelque mauvais tour? dit Villefort; est-ce la peine?

— Mais enfin, dit Barrois, prêt à insister avec la persévérance habituelle aux vieux domestiques, si monsieur veut un notaire, c'est évidemment qu'il en a besoin. Aussi je vais aller chercher un notaire.

Barrois ne reconnaissait d'autre maître que Noirtier, et n'admettait jamais que ses volontés fussent contestées en rien.

— Oui, je veux un notaire, fit le paralytique en fermant les yeux d'un air de défi, et comme s'il eût dit : — Vouons si l'on osera me refuser ce que je veux.

— On aura un notaire, puisque vous en voulez absolument un; monsieur; mais je m'excuserai près de lui et vous excuserai vous-même, car la scène sera fort ridicule.

— N'importe, dit Barrois; je vais toujours aller chercher.

Et le vieux serviteur sortit triomphant.

— Oui.

— Eh bien, écoute, dit Valentine en se mettant à genoux devant Noirtier et en lui passant ses bras autour du cou, moi aussi j'ai bien du chagrin, car moi non plus je n'aime pas M. Franz d'Epinau.

Un éclair de joie passa dans les yeux de l'aïeul.

— Quand j'ai voulu me retirer au couvent, tu te rappelles bien que tu as été si fort fâché contre moi.

Une larme humecta la paupière aride du vieillard.

— Eh bien! continua Valentine, c'était pour échapper à ce mariage qui fait mon désespoir.

La respiration de Noirtier devint haletante.

— Alors ce mariage se fait bien du chagrin, bon père. O mon Dieu! si tu pouvais m'aider, si nous pouvions à nous deux rompre leur projet.

Mais tu es sans force, contre eux, toi, dont l'esprit cependant est si vif et la volonté si ferme; mais quand il s'agit de lutter, tu es aussi faible et même plus faible que moi. Hélas! tu eusses été un protecteur si puissant aux jours de ta force et de ta santé; mais aujourd'hui tu ne peux plus que me comprendre et te réjouir ou t'affliger avec moi; c'est un dernier bonheur que Dieu a oublié de m'enlever avec les autres.

— Il y eut à ces paroles dans les yeux de Noirtier une telle expression de malice et de profondeur, que la jeune fille crut y lire ces mots :

— Tu te trompes, je puis encore beaucoup pour toi.

— Tu peux quelque chose pour moi, cher bon papa? traduisit Valentine.

— Oui.

Noirtier leva les yeux au ciel. C'était le signe convenu entre lui et Valentine lorsqu'il désirait quelque chose.

— Que veux-tu, cher père, voyons?

— Ah! dit Valentine, la chose que vous désirez commence par la lettre N, c'est à N que nous avons affaire. Eh bien! voyons, que lui voulons-nous à N, na-ne-ni-no.

— Oui, oui, dit le vieillard.

— Oui, oui, dit le vieillard.

— Valentine alla chercher un dictionnaire qu'elle posa sur un pupitre devant Noirtier; elle l'ouvrit, et quand elle eut vu l'œil du vieillard fixé sur les feuilles, son doigt pourut vivement du haut en bas des colonnes.

L'exercice, depuis six ans que Noirtier était tombé dans le fâcheux état où il se trouvait, lui avait rendu les épreuves si faciles, qu'elle devint aussi vite la pensée du vieillard que si lui-même eût pu chercher dans le dictionnaire.

— Notaire, dit-elle, tu veux un notaire, bon papa?

Le vieillard fit, signe que c'était effectivement un notaire qu'il désirait.

— Il faut donc envoyer chercher un notaire? demanda Valentine.

— Oui, fit le paralytique.

— Mon père doit-il le savoir?

— Oui.

— Es-tu pressé d'avoir ton notaire?

— Oui, dit le paralytique.

— Alors, on va te l'envoyer chercher tout de suite, cher père. Est-ce tout ce que tu veux?

— Oui.

Valentine courut à la sonnette et appela un domestique pour le prier de faire venir M. ou madame de Villefort chez le grand-père.

— Es-tu content? dit Valentine; oui... je le crois bien, hein? ce n'était pas facile à trouver cela?

Et la jeune fille sourit à l'aïeul comme elle eût pu faire à un enfant.

M. de Villefort entra ramené par Barrois.

— Que voulez-vous, monsieur? demanda-t-il au paralytique.

— Monsieur, dit Valentine, mon grand-père désire un notaire.

Le dixième rapport donne les détails du combat livré le 23 décembre à l'ennemi en personne. Ces détails étant exactement les mêmes que ceux que nous avons empruntés à l'Akhbar, journal d'Alger, nous nous dispensons de reproduire le rapport du 24 décembre.

Quant au troisième rapport, qui fournit des détails intéressants, nous le reproduisons en entier.

Vous nous étonnez peut-être que j'aie si peu de cavalerie à ma disposition, précisément dans la contrée d'où agit Abd-el-Kader depuis plus d'un mois. Il est facile de vous expliquer cette fâcheuse circonstance.

L'ouest et le centre de la province d'Oran étant la contrée la première menacée de l'invasion prévue depuis longtemps, j'y avais aggloméré la plus grande partie de ma cavalerie. M. le général de Lamoricière disposait d'un régiment de spahis, des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de chasseurs d'Afrique, du 2<sup>e</sup> de hussards, des 2<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> de chasseurs de France, dont un détaché d'Orléansville.

Lorsque j'arrivai dans l'est de la province d'Oran, je n'avais à combattre que Bou-Maza et Pintirreccion qui n'avaient provoqué jusqu'après de Teniet-el-Hadid, j'amais 430 cavaliers avec moi; c'était bien suffisant pour les circonstances du moment. L'ennemi était alors sur la frontière de l'ouest; ce n'était pas le cas d'appeler à moi une partie de la cavalerie du général de Lamoricière.

De la Djedonia, je détachai le général Jusuf avec toute sa cavalerie, deux bataillons et les mulets nécessaires pour porter les sacs de l'infanterie. Je lui ordonnai de prendre la piste d'Abd-el-Kader et de le suivre à outrance dans toutes les directions.

En même temps que je détachais M. le général Jusuf, j'écrivais à M. le général de Lamoricière pour qu'il se portât sur la haute Mina et manœuvrât de manière à obliger les troupes d'Abd-el-Kader dans l'ouest.

Quelques jours après, je vins dans le pays des Idamos pour y chercher le général Lamoricière.

J'étais résolu à attendre son retour pour combiner nos mouvements et réunir sa cavalerie à la mienne, lorsque j'appris qu'Abd-el-Kader était rentré dans la Teila, et qu'il était toujours suivi par le général Jusuf. Je revins brusquement sur Taret, et je me rapprochai de Teniet-el-Hadid.

Pendant les marches et contre-marches qui suivirent, M. le général de Lamoricière vint de nouveau sur la haute Mina, et ne m'y trouvant pas, il fit quelques tentatives, et renvoya les troupes et les prisonniers à Mascara avec une partie de ses forces.

En résumé, monsieur le ministre, l'arrivée inopinée d'Abd-el-Kader dans l'est de la province d'Oran, les circonstances de la guerre, la difficulté et presque l'impossibilité de faire parvenir avec certitude des ordres à travers un pays inhabité, ont fait fatalement que la plus grosse partie de ma cavalerie n'est venue combattre dans l'ouest pendant que je cherchais la nombreuse cavalerie d'Abd-el-Kader avec un petit nombre de cavaliers. Je n'ai négligé aucun moyen pour qu'il en fût autrement. Les distances, l'insurrection, les crochets maladroits de mon adversaire ont rendu vaines toutes mes précautions pour opérer une concentration suffisante de cavalerie.

Si, malgré tous mes efforts, nous n'avons pu atteindre Abd-el-Kader que dans un combat, nous l'avons du moins empêché de pénétrer dans la province d'Alger.

En même temps nos diverses colonnes, depuis la frontière de l'ouest jusqu'à celle de l'est, ont été dans le même état, ont obtenu de nombreux avantages sur les tribus. Grand nombre de tribus ont été atteintes et beaucoup ont fait leur soumission. Les communications entre Tlemcen, Mascara, Oran et Mostaganem ont été rétablies, les tribus kabyles au sud et au sud-ouest de Tlemcen ont été soumise, ainsi que les environs de Mascara; le kaïd de Sidj, après avoir été plusieurs fois reconstruit, la grande tribu des Flittas a été soumise. La plus grande partie des tribus de l'agallik de Taret ont de même été soumise et ont rétabli sur leur territoire. Il en est de même de la subdivision d'Orléansville, enfin, à très peu d'exceptions près, toutes les tribus de la province d'Oran ont été atteintes et sont fatiguées par la guerre.

Il y a dans ces diverses conditions de guerre, un ennemi constitué comme l'ennemi d'Abd-el-Kader, qui ne fait peur que par les hommes qui, connaissent cette guerre. Ce ne doit pas être oratoire que nous n'obtenions en un bon résultat. Avec de la persévérance et la continuité de l'activité que nous avons dans ces opérations, dans quelques mois, les tribus qui nous restent Abd-el-Kader de sa cavalerie, malgré tous ses efforts, sera très-usée.

**Nouvelles d'Espagne.**

Madrid, 8 janvier. La discussion de l'adresse a continué dans la chambre des députés. M. Llorente, ministre des finances et Brage Marillo ont fait tous les frais de cette séance. Le ministre des finances a présenté sur la situation des renseignements pleins d'intérêt, et l'apologie qu'il a présentée des actes du gouvernement a été bien accueillie par la chambre.

M. Mon-a été très-heureux dans sa réponse à M. Llorente, après avoir réfuté en grande partie son argumentation, il a déclaré que s'il avait demandé l'autorisation de procéder à l'arrangement de la dette, il avait bien entendu demeurer juge de l'époque où cet arrangement pourrait avoir le plus d'utilité pour le pays. Ce moment arrivera infailliblement quoiqu'il ne soit pas encore venu. Si les retards nécessaires par des considérations importantes provoquent des réclamations et des crailleries de la part de certaines personnes, il ne faut pas s'en étonner; des calculs, des spéculations d'agiotage et de cupidité qui ne se réalisent pas, suffisent pour provoquer ces témoignages de mécontentement, mais ils n'auront pas d'effet dans le pays et ce que le ministre a surtout en vue, c'est l'intérêt du pays et non pas le désir de favoriser des intérêts particuliers.

Il y a lieu de croire que le ministère va se débarrasser de la rédaction de l'adresse, et le gouvernement aura une majorité au moins aussi forte, si elle ne l'est plus que celle qui a rejeté la rédaction particulière de M. Seijas.

La Gazette publie un rapport très-satisfaisant du commandant de la Perla. Le pavillon espagnol a été parfaitement accueilli à Montevideo. Les Espagnols résidents, y seront désormais sur le pied des nations les plus favorisées.

**Nouvelles et faits divers.**

La séance du 7 de la seconde chambre des états de Saxe a offert un grand intérêt, le ministre de l'intérieur ayant retiré l'autorisation de publier les Annales saxonnes de la police. Le rédacteur et l'éditeur ont adressé à ce sujet, une pétition à la chambre, et ont invoqué à l'appui quatre autres pétitions. M. Todt s'est rendu l'organe des pétitionnaires. Il s'est exprimé ainsi: L'acte du ministre de l'intérieur, dans un moment où les chambres sont réunies, semble indiquer un mépris pour leurs vœux, car on devait supposer que les pétitions leur seraient adressées. On dirait que le ministère s'inquiète peu de la sympathie des états. Il s'appuie sur son pouvoir. Le ministère est entré dans un système de réaction, prescrivant un journal qui a rendu tant de services à l'ordre constitutionnel. Je désire que la chambre exprime énergiquement sur ce point, le ministre de Falkenstein. Quand le gouvernement trouve une mesure juste, il ne doit pas se laisser influencer par la présence des états; il n'est pas étonnant que l'on ait beaucoup parlé de cette affaire, les feuilles supprimées étant rédigées avec talent. C'est à regret que le gouvernement a recouru à de pareilles mesures, mais la nécessité lui fournit une excuse. Le gouvernement a le droit de donner des autorisations, et ce droit

comprend celui de les retirer. Les avertissements n'ont pas manqué, et la censure a fait tous ses efforts pour changer la tendance du journal supprimé.

On avait engagé les rédacteurs à ménager l'état, la diète germanique et les gouvernements voisins; cela n'a servi de rien. Alors il a fallu user de rigueur. Les feuilles patriotiques ont été défendues dans les autres états de la confédération et le gouvernement ne combattra point le véritable, mais le faux libéralisme, tel qu'il s'est manifesté dans les feuilles patriotiques. Le député Todt demanda qu'il soit donné lecture de la pétition, attendu qu'il y a la l'ordonnance de révocation, la justice l'exige. La chambre adopte cette proposition, et lecture est donnée de la pétition.

Après une discussion sur le point de savoir si les débats continueront, et après la remarque d'un député, qui réclame contre la censure, (c'était réclamer en faveur de l'intelligence du pays,) le président rappelle ce député à l'ordre. Ensuite la chambre ordonne le renvoi de la pétition à la 4<sup>e</sup> commission.

— On écrit de Varsovie, le 8 janvier:

S. M. l'empereur de Russie est arrivé ici le 4, et est descendu au palais Lazienski, qu'il a été reçu par le prince-gouverneur. Le soir, la ville fut brillamment illuminée et les fêtes et illuminations n'ont cessé pendant quatre jours. Ce matin l'empereur nous a quittés, pour se rendre à St.-Petersbourg.

— Les fers qui soulevaient la captivité du prince Louis vont être brisés. L'ex-roi de Hollande va revoir son fils. Le prince Louis pourra recueillir le dernier soupir de son noble père, dont la vie, minée par des chagrins divers, s'éteint à vue d'œil.

Un ancien député du centre, M. C., est allé, il y a quatre jours, visiter le jeune prisonnier, avec mission, à ce qu'il paraît, de l'en informer. Le prince a appris, avec une joie bien naturelle, qu'on mettait un terme à sa captivité. M. C. a rapporté un acquiescement d'honneur qui a permis de décider aussitôt la mise en liberté projetée.

La société centrale, pour la protection de l'agriculture, a tenu le 12, un second meeting à Londres. La plupart des notabilités du parti agricole assistèrent à ce meeting qui était présidé par le duc de Richmond; le lieu ordinaire des réunions de la société étant trop étroit pour contenir tous les assistants, ils se sont rendus dans une salle plus vaste. Entre autres résolutions l'assemblée a adopté la suivante, présentée par lord Beaumont: La protection contre la concurrence étrangère est absolument nécessaire aux classes productrices de ce pays; l'abolition ou la diminution de la protection dont jouit aujourd'hui l'agriculture, serait suivie par l'abolition de tout droit protecteur, établi au profit des produits nationaux. Ce meeting conviendrait des bienfaits, pour toutes les classes, du système protecteur et, que toutes les branches de l'industrie nationale souffriraient considérablement de l'abandon de ce système prend l'engagement d'employer tous les moyens constitutionnels à appuyer le principe de protection à la faveur duquel le pays a atteint le rang éminent dont il jouit.

Le comte de Lunenburg, en arrivant en Irlande, se trouva dans un état de sérieuse agitation. Les paysans, qui ont été par la suite se révoltent contre lui, qui peut le rendre à la possession de son fief. Vendredi, des officiers de justice procédèrent, dans une localité de ce comté à l'éviction d'un fermier en retard de paiement; aussitôt un rassemblement se forma; on voulut d'abord effrayer le bailli et ses adjoints, en tirant des coups de feu en l'air; puis, cette foule, composée d'environ 200 individus, s'établit sur la propriété où les officiers de justice devaient procéder à l'accomplissement de leur ministère, bien décidée à les empêcher. Un détachement de 200 hommes d'infanterie, appuyé d'un peloton de dragons, fut appelé sur les lieux, et la police ayant reçu ce renfort, arrêta deux des chefs du rassemblement et parvint à le dissiper.

Un chimiste allemand vient de découvrir un mystère singulier, en analysant les contenus dans le vin de Champagne d'un négociant de Reims, qui, depuis plusieurs années, le privilège d'une vogue presque exclusive dans le pays de Wurtemberg. Le sieur Richard Hartmann, de Chemnitz en Saxe, soutient qu'il lui était impossible de garder son caractère sérieux après avoir bu un seul verre de vin à la marque de M. S. En effet, après de nombreuses expériences, on se décida à soumettre quelques bouteilles de ce joyeux liquide au professeur Liebig; qui découvrit bientôt la cause de ce phénomène; ce vin contenait un volume de gaz hilarant ou deutésimide d'azote qui a la propriété de remplir de joie et de bien être ceux qui le respirent, sans qu'il en résulte aucun effet nuisible à la santé.

**On écrit de Vienne, 3 janvier.**

Lors des manœuvres exécutées l'automne dernier, un petit enfant se trouvant tout-à-coup au milieu d'un escadron de hussards du régiment Empereur Nicolas, alla à terre tombé par les chevaux, lorsqu'un hussard, tout en courant au galop, se baissa pour le saisir, le plaça sur sa selle et le garda auprès de lui pendant tout le temps que durèrent les manœuvres. Ce hussard fut pendant longtemps le héros du jour, et l'on publia son portrait dans un journal de cette ville. Parmi l'escadron rangé devant le palais, on descendit l'empereur de Russie se trouvant ce brave homme, comme on l'appelle ici; l'empereur s'approcha de lui, s'entretenait avec lui pendant quelques minutes et lui serra cordialement la main. On dit que S. M. lui a fait remettre un don en argent assez considérable.

**Théâtre-Royal-Français.**  
Samedi 17 janvier 1846. (Représentation n. 101.)  
LA REPRISE DES DEUX PREMIERS ACTES DE  
**LE SERMENT OU LES FAUX MONNAYEURS,**  
grand-opéra, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.  
**Jeanne et Jeanneton,**  
vaudeville en deux actes, par M. Bayard.  
**Danse: PAS DE TROIS MILITAIRE,** dansé par M. et Mad. Lucien Clair et Mlle Yrka Mathias. LA MAZURKA DES SALONS, dansée par les dames du corps de ballet.  
Qu'on commence à SEPT heures.  
Différents objets trouvés dans la salle de spectacle, pendant l'année 1845, ayant été déposés chez le concierge du théâtre, en attendant que les propriétaires se fassent connaître, les personnes qui croiraient y avoir droit, son invitées à venir les réclamer avant le premier février prochain.

**Salle Diligente.**  
**A LA DEMANDE GENERALE**  
**GRAND CONCERT**  
**VOCAL ET INSTRUMENTAL,**  
DONNE PAR  
**Mlle CATHERINE OETTL et ses trois Frères**  
CHANTEURS TYROLIENS.  
Dimanche 18 janvier 1846, à 7 heures, du soir.  
**PROGRAMME**  
1. Quatuor tyrolien, par Hügel.  
2. Quatuor des chasseurs, par Drexler.  
3. Nouvelle chanson sur la Montagne, trio, composé par M. Job. Oettl.  
4. La Noce des Alpes, duo et chœur.  
5. Quatuor Styrien, par Hügel.  
6. Le Tyrolien amoureux, solo, chanté par Mlle Oettl.  
DEUXIEME PARTIE.  
1. Valses jouées sur le sistré avec accompagnement.  
2. Chanson nationale tyrolienne, solo et chœur.  
3. Quatuor, Prière des batailles, composé par Körner.  
4. Les Tyroliens de Montagne, solo, chanté par Mlle Catherine Oettl.  
5. La Tyrolienne joyeuse, solo et chœur, composé par M. Job. Oettl.  
Prix d'entrée fl. 2.25 par personne. — On peut se procurer des billets chez le Concierge de la Salle Diligente.

**BOONDOOS**  
**Leea Hier!**  
Op het best gedeelt der Prinsengracht presenteert met te HOUT  
om met Prins Febrarj edelkomende de avaararden: **Twoe Kollan**  
**Gemeubilede Kamer,** van alle gemakken voorzien. Reeds  
terade adresseren zich met franco brieven en eigenhandig teekend, onder  
letter A, aan het Bureau deser Courant.

**Diminution considérable dans les prix**  
**DES ARTICLES D'HIVER,**  
CHEZ  
**A. VAN NOORDEN,**  
Agent-Consignataire, à La Haye, Spuistraat.  
La saison avancée permet au soussigné, d'après l'autorisation qu'il a reçue  
des maisons pour lesquelles il agit, de réduire extraordinairement le prix  
de tous les articles de cette saison. Les paletots depuis leur en étoffe dite de  
gêles, en étoffe d'une qualité plus distinguée, ont subi une telle  
diminution dans les prix, que les consommateurs de magasins de soussigné  
en seront étonnés.  
Le soussigné continue à offrir un fort bel assortiment de draps pour  
DINGOTES et pour HABITS, ainsi que d'élégantes GÈLES pour paletots  
et de toutes les plus élégantes pour GÈLES; tout est à des prix extraordi-  
nairement réduits.  
En outre son assortiment est tellement considérable en qualités et en  
prix, qu'il est impossible de les énumérer. Les articles de ces magasins  
sont de la plus haute qualité et de la plus grande variété. Les articles  
de habillements qui lui serait faite.

**Cours des Fonds Publics.**  
**Bourse d'Amsterdam du 15 Janvier.**

De l'act. de l'Etat	140.00	140.00			
Dito de l'Etat	78	78			
Dito en liquidation	3	72			
Dito dito	4	95			
Dito de l'Indes	4	95			
<b>Pays-Bas</b>					
Syndicat	4	98			
Dito	3	162			
Société de Commerce	4	165			
Act. du lac de Harleu	5	165			
Chem. de fer du Rhin	1	114			
Act. du Chem. de fer Holland.	1	108			
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	108			
Dito dito 1828 & 1829	5	108			
Inscript. au Grand Livre	6	90			
<b>Russie</b>					
Certificats au dit	6	72			
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	90			
Emp. de 1844	4	90			
Id. chez Sieglitz et Comp.	4	90			
Pasive	5	90			
Dette différée à Paris	5	90			
<b>Espagne</b>					
Deferred	5	25			
Ardois	5	25			
Dito	3	25			
Coupons Ardois	5	25			
Obligations Galt & Comp	5	108			
<b>Autriche</b>					
Dito métalliques	5	108			
Dito ditto	21	108			
Inscriptions au Grand Livre	3	108			
<b>Pologne</b>					
Actions 1836	5	108			
<b>Bésil</b>					
Emp. de Londres 1831	5	108			
Id. 1843	5	108			
<b>Portugal</b>					
Obligations à l'Etat	5	108			
France	120.85				
Espagne	100.75				
Naples	100.75				
Pays-Bas	100.75				
Belgique	100.75				
Etats-Unis	100.75				
Métalliques, 5% x.	—	Naples, 5% x.	—	Ardois, 5% x.	22 1/2 p.
différée ancien, x.	—	Passive, 5% x.	—	Lots de l'Etat 70	—
près la Bourse (2 1/2 heures), Ardois 22 1/2 p.					
3% Corp. 94 1/2	—	2 1/2% Holl. 59 1/2	—	4% id. 95 1/2	—
— 3% 39 1/2	—	— Portug. 58, 60.	—	— Russie 113 1/2	—
Métalliques, 5% 112 1/2	—	Lots de fl. 500, 160	—	Lots de fl. 200	—
— Actions de la Banque 161.					

LA HAYE, chez Léopold Leberberg, Laga Nieuwe